

2ème RALLYE REGIONAL DE L'HUVEAUNE 26 et 27 juin 2026 VHRS REGLEMENT PARTICULIER

Ce règlement particulier complète le règlement standard des rallyes FFSA.

Les rallyes français sont disputés conformément au Code Sportif International (et ses Annexes) de la Fédération Internationale de l'Automobile (FIA), au règlement de la Fédération Française du Sport Automobile (FFSA) et au règlement particulier de chaque rallye.

PROGRAMME - HORAIRES

Parution du règlement : A réception du règlement visé par la Ligue Régionale du Sport Automobile PACA

Ouverture des engagements • A réception du règlement visé par la LRSA PACA

Clôture des engagements : le 15 juin 2026 à minuit (cachet de la poste faisant foi) Parution du carnet d'itinéraire : en ligne à partir du 17 Juin 2026

Dates et heures des reconnaissances :

Samedi 20 juin 2026 de 09h à 12h et 14h à 17h et,
Vendredi 26 juin 2026 de 09h à 13h

Pré-Vérifications administratives : le 20/06/2026 de 09h00 à 12h00 et 13h30 à 17h00 Café du Midi
2 Place Louis Abram- Mazaugues

Vérifications administratives finales : le 26/06/2026 de 15h00 à 17h15
— Parking de l'hôtel de Ville 13 ave Julien Jourdan- Nans les Pins

Vérifications techniques : le 26/06/2026 de 15h15 à 17H30
— Parking de l'hôtel de Ville 13 ave Julien Jourdan- Nans les Pins

Heure de mise en place du parc de départ • le 26/06/2026 de 15h30 à 17h45
— Parking La Ferrage-Nans les Pins

1^{ère} réunion des Commissaires Sportifs : le 27/06/2026 à 17h30
- Salle Li Sian Ben- 8 Place de Verdun- Nans les Pins

Publication des équipages admis au départ . le 26/06/2026 à 17h45 : Parking La Ferrage -Nans les Pins

Publication des heures et ordres de départ ... le 26/06/2026 à 17h45 : Parking La Ferrage -Nans les Pins

Briefing des pilotes : 26/06/2026 à partir de 09h00 AU PARC FERME

Départ le : Samedi 27/06/2026 à 08h00 Parking Le Ferrage à Nans les Pins

Arrivée le : Samedi 27/06/2026 à 17h00 Parking le Ferrage à Nans les Pins

Publication des résultats le : 27/06 2026, 30 minutes après l'arrivée du dernier concurrent

Remise des prix le : 27/06/2026 à partir de 16 h 45 sur le Podium

ARTICLE 1P. ORGANISATION

L'Association Sportive Automobile Marseille-Provence Métropole, en qualité d'organisateur administratif organise en collaboration avec l'association Allauch Racing team en qualité d'organisateur technique les 26 et 27 juin 2026 le 2-ème Rallye Régional de l'Huveaune VHRS.

Le présent règlement a été enregistré par la Ligue du Sport Automobile PACA sous le Visa n°41 et sous le permis d'organiser FFSA n°404 en date du 06/05/2026.

Comité d'Organisation

Identique au 4 -ème Rallye de l'Huveaune VHC et Classic

Organisateur technique

Nom : ALLAUCH RACING TEAM -15 RUE PIERRE AUDOUBERT- 13190 ALLAUCH

Email : allauchracingteam.organisation@laposte.net

Représenté par Monsieur Marc CONXICOEUR

Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'événement prévu et notamment le titre 1^{er} des prescriptions générales édictées par la FFSA

I.P. OFFICIELS

Identique au 4 -ème Rallye de l'Huveaune VHC et Classic

1.2P. ELIGIBILITE

Le 2^{ème} Rallye régional de l'Huveaune VHRS compte pour :

- Le Challenge de la Ligue du Sport Automobile Provence - Alpes - Côte d'Azur 2026 VHRS
- Coupe de France des Rallyes VHRS 2026

1.3P. VERIFICATIONS

Les équipages engagés seront informés de leur horaire de convocation aux vérifications administratives et techniques.

Les horaires de convocation seront mis en ligne sur le site de l'ASA MARSEILLE PROVENCE METROPOLE au plus tard le vendredi 20 juin 2025.

Des vérifications préliminaires se dérouleront le samedi 20 juin lors de la journée de reconnaissance.

Chaque équipage devra présenter lors de vérifications préliminaires :

- Les originaux des permis de conduire,
- La carte grise du véhicule
- « Laisser-passer » de véhicule pour parcours de régularité historique FIA ou de son PTH FIA ou FFSA, ou de son passeport technique
- Licences en cours de validité

Pour les concurrents en régularité, les TPRR devront être pris avant le samedi 20 juin 2026 via leur espace e-licence FFSA <https://licence.ffsa.org>

NB : Un titre de participation ne permet pas de marquer des points à une compétition comptant pour un Championnat de France ou une Coupe de France. Il ne permet pas non plus de participer à une Finale de Coupe de France.

Les vérifications administratives finales se dérouleront le 26 juin 2026 de 15h00 à 17h15 : Parking de l'hôtel de Ville 13 ave Julien Jourdan- Nans les Pins.

Les vérifications techniques se dérouleront le vendredi 26 juin 2026 à partir de 15h15 à 17h30 — Parking de l'hôtel de Ville 13 ave Julien Jourdan- Nans les Pins

ARTICLE 2P. ASSURANCES

Conforme au règlement standard FFSA

ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES.

3.1P. DEMANDE D'ENGAGEMENT- INSCRIPTIONS

3.1.5P. Toute personne qui désire participer au 2^{ème} rallye régional de l'Huveaune VHRS doit remplir sa demande d'engagement exclusivement en ligne en se rendant sur le site internet de I'ASA Marseille Provence Métropole www.asamarseille.net.

La demande d'engagement est également disponible en ligne à l'adresse www.ffsa-inscriptions.org

La feuille de demande d'engagement doit être dûment complétée EN LIGNE puis imprimée et envoyée l'ensemble des pièces avec COPIE des PERMIS de CONDUIRE et des LICENCES pour chaque membre de l'équipage par la poste à ALLAUCH RACING TEAM 15 rue pierre audoubert 13190 ALLAUCH avec le règlement des droits d'engagements, au plus tard le lundi 15 juin 2026 (cachet de la poste faisant foi).

Toute feuille d'engagement non saisie en ligne sur le site www.ffsa-inscriptions.org ou feuille d'engagement reçue sans règlement des droits d'inscriptions sera mise en liste d'attente.

Le règlement peut se faire par CHEQUE au nom de l'ASSOCIATION ALLAUCH RACING TEAM ou par VIREMENT BANCAIRE IBAN ALLAUCH RACING TEAM : **FR36 2004 1010 0826 2268 2F02 962**

3.1.10P. Le nombre des engagés est fixé à **15 voitures maximum.**

L'organisation se réserve le droit de faire évoluer le nombre d'inscrits dans l'une ou l'autre catégorie (VHC ou VHRS), en fonction du nombre d'engagés limité à 30.

3.1.11P. Les droits d'engagement sont fixés à :

- | | |
|---|---------------------------------|
| • Avec la publicité facultative des organisateurs | 300 € + 25 € de géolocalisation |
| • Sans la publicité facultative des organisateurs | 600 € + 25 € de géolocalisation |

Une réduction de 40 € sur le montant de l'engagement sera accordée aux équipages composés de 2 licenciés de l'ASA MARSEILLE PROVENCE METROPOLE

Les chèques seront mis à l'encaissement à partir du 16 Juin 2026.

3.1.2P La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement. Joindre obligatoirement au bulletin d'engagement :

- ☐ Une photocopie des licences du pilote et du copilote, ou les demandes de titre de participation
- ☐ Permis de conduire du pilote et du copilote
- ☐ Copie de la 1ere page du PTH ou du laisser passer pour les véhicules de régularité, ou passeport technique
- ☐ Copie de la carte grise

Toute demande d'engagement incomplète sera mise sur liste d'attente.

Les équipages engagés recevront un accusé de réception d'engagement par SMS.

Remboursement des droits d'engagement : idem aux règlements Moderne et VHC

3.3P. ORDRE DE DEPART

L'ordre de départ est le suivant, V.H.C. — Modernes — V.H.R.S

Le départ sera donné dans l'ordre des numéros de compétition, le plus petit partant en tête. 15 minutes derrière le dernier concurrent du rallye moderne Les voitures partiront de minutes en minutes.

Cet ordre de départ restera inchangé jusqu'à la fin du rallye.

Le comité d'organisation fournira à chaque équipage les 2 plaques du rallye et les 2 panneaux portant les numéros de compétition réglementaires

Les plaques de rallye devront être apposées visiblement à l'avant et à l'arrière de la voiture pendant toute la durée du rallye.

Les numéros de compétition, fournis par les organisateurs, devront obligatoirement être apposés pendant toute la durée du rallye, sur chacune des deux portières avant de la voiture. En cas d'impossibilité, il devra être apposé sur une autre partie du véhicule avec l'accord écrit préalable de l'organisation.

3.3.1. NUMEROS

L'attribution des numéros se fera en tenant compte de la moyenne choisie dans le bulletin d'engagement.

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

Conforme au règlement standard et aux règles spécifiques rallye

4.1P. VOITURES AUTORISES

Catégorie Régularité Historique Sportive : Voiture Construites jusqu'au 31 décembre 1996

Un extincteur de 2 kg minimum et un triangle de signalisation est obligatoire ainsi que 2 gilets fluorescents jaunes sont obligatoires.

L'organisateur pourra refuser d'admettre une voiture qui ne satisferait pas à l'esprit et à l'aspect de la période donnée.

4.1.2P EQUIPEMENTS

Pour la moyenne Haute, l'arceau est fortement conseillé. Equipements de mesure libre.

4.2P EQUIPEMENTS

Lors des zones de régularité, les membres de l'équipage doivent porter des casques adaptés à la pratique du sport automobile (minimum norme CE).

Le port de vêtements recouvrant entièrement bras et jambes est obligatoire. Les matières particulièrement inflammables (nylon) sont prohibées.

4.3P. ASSISTANCE

L'assistance sera autorisée uniquement dans le parc d'assistance qui se situera à l'Ancien stade MAZAUGUES.

L'accès au parc d'assistance se fera le VENDREDI 26 JUIN 2026 à partir de 09H00.

Dans le parc d'assistance, il ne sera toléré qu'un seul véhicule par concurrent, comportant obligatoirement un autocollant ASSISTANCE.

Nous vous demandons de bien vouloir respecter toutes les mesures de sécurité en étant muni d'un extincteur, et d'installer une bâche de protection sur votre emplacement.

A l'issue de l'épreuve, nous vous demandons de laisser propre votre emplacement et de jeter les poubelles dans les containers mis à disposition.

Les remorques devront être placées dans le parc à remorques situé aux abords du Parc d'assistance.

4.9.P. GEOLOCALISATION

Afin de renforcer la sécurité des concurrents, les voitures seront équipées, pendant le rallye, d'un système de géolocalisation. Le kit de géolocalisation ainsi que les instructions concernant son installation et sa restitution seront distribués lors des vérifications techniques le vendredi 26 juin 2026.

Une caution de 200 EUROS sera demandée à chaque concurrent uniquement par CHEQUE à l'ordre de CHRONOLIVE lors de la remise du matériel.

En cas de perte ou de détérioration du boîtier ou de ses accessoires (câbles, etc.), la caution pourra être conservée partiellement ou en totalité après vérification par le distributeur agréé. La caution sera restituée après vérification du matériel par le distributeur sur place ou au maximum trois semaines après le rallye. Lors de la remise du kit, le bon fonctionnement du système sera vérifié par le distributeur agréé, ou un membre de l'équipe d'organisation du rallye en charge de la géolocalisation.

Chaque concurrent est responsable du bon fonctionnement de son système de géo - localisation pendant la durée du rallye.

Tout constat de non-fonctionnement entraînera les pénalités suivantes :

- 1ère infraction : avertissement et remise en conformité immédiate.
- 2ème infraction : 135 €.
- 3ème infraction : exclusion du rallye et demande de sanctions à la FFSA.

ARTICLE 5P. IDENTIFICATION DES VOITURES ET PUBLICITE

5.1P IDENTIFICATION DES VOITURES

IDENTIFICATION DES VOITURES

Conforme au règlement standard des rallyes VHRS FFSA.

5.2P PUBLICITE

Cf : au règlement VHC et CLASSIC

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

6.1P. DESCRIPTION

Le 2 -ème Rallye régional de l'Huveaune représente un parcours total de 169.31 kms Il est divisé en 1 étape et 3 sections.

Il comporte 9 épreuves spéciales d'une longueur totale de 36.610 km. Les épreuves spéciales sont :

ES 2/5/7 Mazaugues	3,810 X 3 = 11,430 kms
ES 3/6/9 Les Glacières	4,800 x 3-- 14,440 kms
ES 4/7 Descente Nans-les- Pins	5.410 X 2= 10.820 kms
Total des ES	36.690 kms

L'itinéraire horaire figure dans l'annexe "itinéraire ». L'ordre de départ se fera de la façon suivante :

VHC — MODERNE VHRS

Des juges de fait seront positionnés tout au long de l'épreuve afin de veiller au respect du code de la route et des riverains.

La chauffe des pneus est interdite sur le parcours de liaison

Toute infraction pourra être sanctionnée.

6.2P. RECONNAISSANCES

Conforme au règlement standard FFSA

Cf : au règlement VHC ET CLASSIC

ARTICLE 7 DEROULEMENT DU RALLYE

Conforme au règlement standard FFSA

7.1P DEPART

Le passage des concurrents VHRS se fera après le dernier concurrent moderne.

7.2P DISPOSITIONS GENERALES RELATIVES AUX CONTROLES

Tous les contrôles c'est-à-dire contrôles horaires, contrôles de passage, départs et arrivées de zones de régularité sont indiqués au moyen de panneaux standardisés.

Le départ sera donné départ arrêté à la minute pleine.

Cependant pour favoriser la fluidité du rallye, le directeur de course peut réduire cet intervalle à un minimum de 30 secondes.

Les lignes de chronométrages intermédiaires est libre, sachant que le premier point ne peut être placées avant 1 km.

Les points stop pour la fin d'une zone de régularité sur route fermée sera la même que pour les rallyes moderne et VHC.

7.5P ZONE DE REGULARITE

3 options de vitesse moyenne sont proposées pour réaliser les zones de régularité.

Dès l'engagement, les concurrents doivent opter obligatoirement pour une seule catégorie de moyenne et pour la TOTALITE des zones de régularité.

Ce choix pourra être modifié lors des vérifications administratives avec autorisation du Collège des commissaires sportifs.

L'engagement sera refusé à tout équipage qui n'aura pas fait ce choix.

Pour des raisons de sécurité, le directeur de course et/ou l'organisateur pourront modifier les moyennes et notamment en fonction des conditions météorologiques.

Les concurrents seront avisés aux CH précédents les départs des zones concernées.

L'ensemble des structures de sécurité mis en place pour les rallyes moderne et VHC doit être identique.

Tout ralentissement intempestif ou arrêt pendant la zone de régularité, en particulier aux abords de la ligne d'arrivée est interdit et pénalisé par le collège des commissaires sportifs.

Pour chaque seconde au-dessous ou bien au-dessus du temps imparti = 1 seconde de pénalité.

En cas de dépassement de plus de de sa moyenne le concurrent encourt les sanctions suivantes :

- 1ere infraction : le collège des commissaires appliquera une sanction sportive
- 2eme infraction : le collège des commissaires sportifs signifiera l'exclusion de la course

7.5.4P ZONE DE REGULARITE NON EFFECTUEE

Si un équipage interrompt le rallye à n'importe quel moment en ne suivant pas l'itinéraire, le concurrent doit avertir la direction de course et il pourra être admis de nouveau dans le rallye au départ de la section ou de l'étape suivante (prise d'un nouveau carnet de bord).

Dans ce cas, le concurrent doit être présent au parc de départ 15 MN avant le départ du 1^{er} concurrent. Pour chaque zone de régularité non réalisée ou sautée, l'équipage concerné se verra pénalisé de 1800 points (égale à 30 MN puisque 1 Seconde égale 1 Point), additionné au plus mauvais résultat du concurrent ayant parcouru la zone de régularité.

Pas de pénalité additionnelle pour avoir sauté le CH au départ d'une zone de régularité. Pour être classé, le concurrent doit avoir passé le dernier CH du rallye.

Un équipage ne pourra reprendre la course qu'au départ d'une section ou d'une étape, avec la prise d'un nouveau carnet de bord.

7.5.16 INTERRUPTION D'UNE ZONE DE REGULARITE

Lorsque le déroulement d'une zone de régularité sera momentanément ou définitivement stoppée avant le passage du dernier équipage, et ce pour quelque motif que ce soit, le Directeur de Course pourra prendre le dernier point intermédiaire de chronométrage franchi par tous les concurrents pour établir le classement de celle-ci, ou annuler la zone de régularité.

7.6P. PARC FERME

Seuls les parcs de départ et celui d'arrivée finale sont obligatoires.

ARTICLE 8P. RECLAMATIONS – APPEL

Aucune réclamation ne sera admise

ARTICLE 9P CLASSEMENTS

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA. L'ordre des départs et les résultats des épreuves seront établis et affichés sur le panneau d'affichage officiel situé au Parc fermé et de regroupement PARKING LE FERRAGE à NANS LES PINS.

Le classement final définitif sera affiché le samedi 26 juin 2026, au plus tard 30 minutes après l'entrée en Parc fermé du dernier concurrent.

Il sera établi :

- * 1 classement moyenne Haute
- * 1 classement Moyenne Intermédiaire
- * 1 classement Moyenne Basse
- * 1 classement féminin

ARTICLE IOP. PRIX ET COUPES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.
Aucune récompense en numéraires.

Il sera attribué :

- Une coupe aux premiers de chaque moyenne.
- Une coupe à la première du classement féminin.

L'ensemble des équipages classés seront récompensés.

La remise des prix se déroulera sur le podium à l'arrivée finale du rallye le samedi 27 juin